



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Patricia GUION-FIRMIN
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration pour ce point : 14
Nombre d'élus présents pour le vote : 29
Nombre de procuration pour le vote : 13

Extrait n°CC-04-2023-056

Objet : Approbation du compte administratif 2022 pour le budget annexe de l'Eau potable de CAP Nord Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYBOIS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022/108 du 21 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget annexe de l'Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022/086 du 21 avril 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de l'Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-04-2022/091 du 21 avril 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 pour le budget annexe de l'Eau potable ;

Vu le 1^{er} Avis de la Chambre Régionale des Comptes du 11 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-11-2022/270 du 10 novembre 2022 approuvant la décision modificative 01 du budget annexe de l'Eau potable ;

Vu le 2^{ème} Avis de la Chambre Régionale des Comptes du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-12-2022/303 du 22 décembre 2022 approuvant la décision modificative 02 du budget annexe de l'Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2023-050 du 06 avril 2023 approuvant le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'Eau potable ;

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le compte administratif doit correspondre au compte de gestion ;

Considérant que les soldes de fonctionnement et d'investissement du SICSM ne sont pas pris en compte par le comptable dans son compte de gestion ;

Considérant que les soldes sont les suivants :

- Solde de fonctionnement SICSM : 2 104 098,85 €
- Solde d'investissement SICSM : - 145 179,08 €

Considérant que les résultats du compte administratif 2022 sont identiques aux résultats de clôture du compte de gestion 2022 hors SICSM ;

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Eau potable comme suit :

Section de fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	2 290 456,18	5 707 394,58	3 416 938,40
Reportes de l'exercice n-1		11 005 905,86	11 005 905,86
Résultat cumulé de l'exercice	2 290 456,18	16 713 300,44	14 422 844,26
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	70 574,60	1 125 964,83	1 055 390,23
Résultat cumulé de l'exercice avec restes à réaliser	2 361 030,78	17 839 265,27	15 478 234,49
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	3 612 500,37	5 450 453,95	1 837 953,58
Reportes de l'exercice n-1	992 372,77		- 992 372,77
Solde d'exécution de l'exercice	4 604 873,14	5 450 453,95	845 580,81
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	2 196 349,54	1 516 646,77	- 679 702,77
Besoin ou capacité de financement de l'exercice	6 801 222,68	6 967 100,72	165 878,04
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	9 162 253,46	24 806 365,99	15 644 112,53

Considérant que les Elus de la Commission finances, réunis le 29 mars 2023, ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence du Deuxième Vice-Président, Frédéric BUVAL, le Président Bruno Nestor AZEROT s'étant retiré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Eau potable dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	2 290 456,18	5 707 394,58	3 416 938,40
Reports de l'exercice n-1		11 005 905,86	11 005 905,86
Résultat cumulé de l'exercice	2 290 456,18	16 713 300,44	14 422 844,26
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	70 574,60	1 125 964,83	1 055 390,23
Résultat cumulé de l'exercice avec restes à réaliser	2 361 030,78	17 839 265,27	15 478 234,49
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	3 612 500,37	5 450 453,95	1 837 953,58
Reports de l'exercice n-1	992 372,77		- 992 372,77
Solde d'exécution de l'exercice	4 604 873,14	5 450 453,95	845 580,81
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	2 196 349,54	1 516 646,77	- 679 702,77
Besoin ou capacité de financement de l'exercice	6 801 222,68	6 967 100,72	165 878,04
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	9 162 253,46	24 806 365,99	15 644 112,53

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 20 avril 2023

Le Président

Bruno Néstor AZÉROT